

Varennnes sur Loire



Bulletin Municipal

Mai 2015



DÉCOUVREZ

le **nouveau** site internet
de la **commune** sur

www.varennessurloire.fr



Toitures
CHESNEAUX-RIBAUT
 ZINGUERIE - FUMISTERIE
 TRAITEMENT DE TOITURES - ISOLATION
**RESTAURATION
 DE CHARPENTE
 COUVERTURE**
 49730 VARENNES/LOIRE
 02 41 51 72 18
 06 87 33 75 07
 Fax. 02 41 67 55 30

Domaine de la Brèche
 DEPUIS 1973
 LES CASTELS
 Hôtellerie de Plein Air
 Domaine de la Brèche - Etang de la Brèche
 5, impasse de la Brèche - RD952
 49730 Varennes-sur-Loire
 Tél. +33 (0)241 512 292 - Fax +33 (2)241 512 724
 contact@domainedelabreche.com - www.domainedelabreche.com

AUDREY COIFF S.T. TIC
Coiffure et esthétique
 11 rue de la Loire
 49730 Varennes-sur-Loire
 02 41 51 77 11

Le Fournil de la Loire sarl
Boulangerie - Pâtisserie
 Votre artisan boulanger, le choix de la qualité.
 Charles Pyrè
 13, Place du Jeu de Paume
 49730 Varennes-sur-Loire
 02 41 51 45 36
 charlespyre@hotmail.fr
 Du lundi
 au samedi :
 7h-13h
 15h30-20h
 Dimanche :
 7h30-13h
 Fermé
 le mercredi

Thierry Touchard
 Couverture - Charpente - Ramonage
 Démoussage - Aménagement de combles
 14, rue de Chavigny
 49730 Varennes sur Loire
 02 41 51 48 32
 06 75 13 65 78
 touchard.thierry@akeonet.com

Toutes distances  7j/7
Ambulances - VSL - Taxis
Ambulances Saumuroises
 235, route de Fontevraud
 49400 SAUMUR
 Z.A. La Prée Bertain
 49730 VARENNES-SUR-LOIRE
Tél. 02 41 38 22 76

Depuis 1983 **MARSILLE Alain** Agréé en maintenance et mise en service
 ■ Plomberie, chauffage toutes énergies
 ■ Electricité et bio-électricité
 ■ Energie solaire et assainissement
 10, rue la Croix des Noues
 49730 Varennes sur Loire
 alain.marsille@wanadoo.fr
 www.chauffage49-marsille.com
02 41 51 79 54

Le Jardin de Varennes
 BAR RESTAURANT
 Cuisine traditionnelle - Groupes - Entreprises - Familles
 Ouvert tous les jours
 Le vendredi & le samedi soir :
 sur réservation
 Fermé le dimanche
 10, place du Jeu de Paume
 49730 Varennes sur Loire
 02 41 51 41 41 - 06 03 87 52 31

E-mail : contact@Loireinfo.fr
 www.loireinfo.fr
RAGOT Mickael
 Maintenance et Ventes
 1, rue de la Loire
 49730
 Varennes sur Loire
02 41 67 07 98
06 08 407 990

BEGUET JEAN CLAUDE  02 41 51 47 42
BEGUET JEAN CLAUDE
 TAILLE DE PIERRE - Rénovation - Spécialité tuffeau - Maçonnerie
 7 Rue des Jacquères
 49730 VARENNES SUR LOIRE

VENTE ET RÉPARATION DE MACHINES AGRICOLES ET MOTOCULTURE
Ets HUET 2M
Des pros à votre service
 ZA Prée Bertain
 49730 Varennes sur loire
 02 41 38 94 32
 huet2m@wanadoo.fr
 www.huet2m.com
 • Motoculture
 • Outillage
 • Boulonnerie
 • Pièces d'usure
 • Pièces d'arrosage
 • Batterie
 • Huiles
 • Filtres
 • Vêtements



Maison de Santé de Varennes-sur-Loire

Sommaire

Annonces

Édito du maire..... 1

Conseil Municipal..... 2

Conseil du 23 septembre 2014

Conseil du 22 octobre 2014

Conseil du 19 novembre 2014

Conseil du 17 décembre 2014

Conseil du 21 janvier 2015

Budget 2015..... 13

Vie Associative..... 14

CIRCA Théâtre Varennais

Atelier de Varennes

Le Club de la Joie de Vivre

Co-Libris - Bibliothèque

Comité des fêtes de Varennes

Maisons Fleuries 2014

Music'A Varennes

Club Informatique RAVI

Danse Varennaise

Association Varennes Loisirs Nature

A.C.C.V. Maison Nature & Chasse

Association Chorale Cœur à Cœur

ADMR

Benkady France Burkina

Sport..... 23

E.S. Varennes-Villebernier

Tennis Club Varennais (T.C.V.)

Enfance et Jeunesse..... 26

A.P.E. de Varennes

Maison de l'enfance

Vivado

Informations..... 28

Maison de Santé

Nouveau site internet

Espaces verts, bilan des activités

Marchés des Producteurs de Pays

Consignes d'alertes

Centrale Nucléaire de Chinon

Liste des commerçants de Varennes

Médaille d'Or Maison Reffay

Services de Santé et divers..... 36

Annonces

Crédits photo : Mairie de Varennes-sur-Loire

Tirage : 900 exemplaires

Conception et Impression :

Imprimerie Loire Impression - 49400 SAUMUR

Imprimé sur du papier recyclé

avec des encres végétales.



Chers Varennaises et Varennais,

Le début de l'année 2015 a été marqué par les attentats lâches et ignobles contre le journal Charlie Hebdo. Nous avons tous été choqué par cette atteinte aux valeurs de notre république et je remercie toutes les personnes qui ont su faire preuve de solidarité et montré leur attachement à ces valeurs.

Nous venons de voter le budget et grâce à une bonne CAF (capacité d'autofinancement) nous pourrions investir 200 000 € dans des réalisations et matériels dont la commune a besoin. Le plus gros poste sera la chaudière gaz de l'école pour 30 000 € (*qui nous permettra une économie de 4 400 € chaque année*). Nous consacrerons également de 80 000 € à l'entretien des routes et des fossés. Notre objectif est de proposer un budget cohérent, prudent et réaliste. Ce budget a été voté à l'unanimité du Conseil Municipal.

L'état qui nous accompagne dans notre développement annonce des baisses importantes de ses dotations. Il va donc être nécessaire d'appliquer une politique de restriction sur l'ensemble du budget de fonctionnement et trouver des économies à faire sans pour autant freiner le dynamisme de la commune. Il faudra aussi unir nos efforts avec les communes voisines et à une autre échelle avec celles de Saumur Agglo. Ainsi nous devrions réaliser des économies significatives afin de garder une politique d'investissement pertinente.

Les travaux des logements et du commerce de boucherie sont commencés, ils permettront l'ouverture de la boucherie début décembre 2015. Le chemin est parfois long du projet à la réalisation, mais c'est le temps nécessaire pour trouver les financements les plus appropriés aux réalités économiques de notre commune.

La maison de santé a été inaugurée le 28 février dernier ; elle permet déjà le regroupement de cinq professionnels de santé. Cet investissement, tourné vers l'avenir, doit favoriser l'installation de nouveaux praticiens et pérenniser des services de proximité comme la pharmacie.

En partenariat avec la chambre d'agriculture, nous nous sommes unis, avec Allonnes, Villebernier et Vivy afin d'organiser dans chacune de nos communes un Marché de Producteurs de Pays. Pour Varennes ce sera le vendredi 12 juin à partir de 17h, place du jeu de Paume. Venez nombreux afin de faire connaître nos produits et de valoriser notre économie locale.

Enfin, je félicite chaleureusement la troupe de théâtre CIRCA qui a fait une prestation de haut vol dans son interprétation de « *La valse des pingouins* » ; je leurs transmets d'ailleurs les félicitations de Guy BERTIN et de nombreux élus de Saumur Agglo.

Je vous souhaite en mon nom et au nom de tout le conseil municipal une excellente lecture.

Gilles TALLUAU

Conseil du 23 septembre 2014

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Michel LECHAT, Martine NAYS, David CHEVALLIER, Ralph MILLERAND (pouvoir à Martine NAYS, à partir de 22h23).

Excusés : Brigitte SAINT-CAST (pouvoir à Michel LECHAT), Julie PEARSON (pouvoir à Gilles TALLUAU)

Secrétaire de séance : François BERNARD

INTERCOMMUNALITÉ

SIVM : Circuit cantonal : la société SAS LESOURD assurera le suivi de la mise en place du balisage et la sécurisation du circuit cantonal pour un montant de 23 552,40 €.H.T.

Formation BAFA : Cette formation ne pourra vraisemblablement pas avoir lieu sur le canton faute d'un nombre de stagiaires insuffisant. (12 à 15).

Aide aux manifestations à caractère culturel : Gilles TALLUAU, Maire, donne lecture du courrier de Saumur Agglo concernant les aides aux manifestations culturelles. En effet, le 9 juillet dernier, ont été définis les critères d'attribution de l'enveloppe de 30 000 € en soutien aux manifestations à caractère culturel, votée en Conseil Communautaire le 7 mai dernier.

COMMUNICATION - COMMERCE et ARTISANAT

Marché de Producteurs de Pays : La commission a rencontré M^{me} MOUNIER de la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire le 10/09/2014 : le marché de producteurs de pays pourrait être organisé à l'échelle cantonale (Varennes-sur-Loire, Allonnes, Vivy et Villebernier). La chambre d'agriculture est adhérente à la marque nationale : avec 100% de producteurs et artisans locaux, ces marchés sont la garantie d'une animation authentique. Son rôle est de proposer des marchés « clés en main ». La place du Jeu de Paume est idéale pour ce type d'organisation. Le coût global de 3 000 € serait réparti entre la Chambre d'Agriculture 1 500 €, le SIVM 750 € et la commune 750 €. Gilles TALLUAU se propose de conduire le comité de pilotage d'élus des communes. L'impression des « flyers » (environ 150 €) et l'animation sont à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, sous réserve de l'accord des autres communes, le conseil municipal DONNE son accord à l'unanimité pour l'organisation d'un marché en 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention éventuelle avec la Chambre d'Agriculture, le SIVM et les autres communes.

Marché de Noël du 20/12/2014 : Un marché de Noël sera de nouveau organisé par les commerçants sur la place du Jeu de Paume. Gilles TALLUAU souligne qu'il serait bon de dynamiser cette initiative et propose, que la commune participe en finançant l'installation d'un manège pour un montant forfaitaire de 600 € plus 60 € de frais de déplacement. Le conseil

municipal, après en avoir délibéré autorise le financement de ce manège gratuit pour les enfants.

TARIFS des ENCARTS PUBLICITAIRES du bulletin municipal : La commission communication fait part du résultat de la prospection auprès des entreprises varennaises qui, à ce jour, sont au nombre de 20 ayant répondu à l'appel pour financer une partie des frais d'impression des deux bulletins annuels. C'est donc une économie prévisible de 890 € sur un coût d'environ 3 958 € qui sera réalisée si 25 entreprises participent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, FIXE le tarif des encarts publicitaires à 50 € pour deux parutions annuelles, soit 25 € pour 2014 pour une parution courant octobre.

Site internet : Sur proposition de la commission qui a étudié quatre offres, la société IGNIS est retenue pour la mise en place du nouveau site internet de la commune qui demande à être remplacé. Le coût est de 876 € TTC pour le développement et 318 € TTC annuel pour l'hébergement et services web.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point de situation des TAP : 124 inscrits sur 170 écoliers ; les TAP se déroulent les lundis et jeudis, les mardis étant réservés à des activités libres et encadrées. Pour les élèves de primaire, il est prévu des activités telles que recyclage des objets, journalisme, citoyenneté et multisports et pour ceux de maternelle, observation et découverte de la nature. Le personnel municipal est chargé de l'encadrement des activités et deux agents seront prochainement formés pour l'obtention du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs).

MAISON DE SANTÉ

Baux des Professionnels de santé : Gilles TALLUAU Maire, rappelle que M^{me} ANNÉREAU-GUEDON podologue est locataire depuis le 1^{er} août 2014, et que les autres professionnels de santé vont entrer progressivement dans les lieux. Il rappelle également que les frais notariés d'établissement du bail sont pris en charge pour 50% par la commune et 50 % par le locataire et que les charges mensuelles sont réparties au prorata de la surface des cabinets. Considérant qu'il y a lieu de confirmer le loyer de base de tous les cabinets, le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE le montant de tous les loyers de base à 330 €.

SERVICE D'ALERTE À LA POPULATION

Convention d'installation et raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations. Le coût de se raccordement à la charge de la commune est de 447,42 € TTC.

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN (ZM68)

À M. Luc SAINT-CAST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE un accord de principe pour la vente à M. Luc SAINT-CAST, d'une bande de terrain agricole d'environ 117 m² sur la parcelle de

terre cadastrée ZM 68, propriété de la commune et jouxtant la propriété de M. SAINT-CAST cadastrée ZM 98 pour un montant forfaitaire de 100 €. L'acquéreur assumera la charge de tous les frais inhérents à cette cession et engagera lui-même la demande de bornage et de rédaction de l'acte de vente auprès du géomètre et du notaire de son choix.

La délibération définitive ne sera prise qu'à réception du procès-verbal de bornage.

MAIRIE

Modifications des horaires d'ouverture au public :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE par 18 voix pour et 1 abstention de Monsieur Michel LECHAT, de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Ils seront les suivants à compter du 1^{er} octobre 2014 : de 8h30 à 12h30 du lundi au samedi sauf les lundis des vacances scolaires qui seront également fermés au public.

Frais de dématérialisation : La commune a reçu un avoir de la société Berger-Levraud de 1 360 € H.T correspondant à l'annulation du « contrat de proximité - option année de Migration » correspondant à l'année 2013 facturé en 2014. La société a fini par admettre les dysfonctionnements de leur service de maintenance pour la mise en place de la dématérialisation fin 2013 et début 2014.

BUDGET

Indemnités de conseil au comptable du trésor :

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux. Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur GONZALEZ Jean-Pierre, Trésorier Principal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil.

PERSONNEL

Ouverture de deux postes d' « Adjoint Technique 1^{ère} classe » : Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE de créer deux postes d' « Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe » à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2014. Les crédits nécessaires au financement seront prévus au budget. Monsieur le Maire est chargé de la nomination des deux agents à ces postes suite à leur réussite à l'examen professionnel.

AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER OU TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité, ou un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de re-

crutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Médecine du travail : Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que la convention est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler pour 2014 - 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter le renouvellement de la convention avec le CH de Saumur

FORMATION Bafa : Pour répondre aux normes d'encadrement des TAP, les deux agents municipaux seront formés pour obtenir le Bafa (*Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs*). Le coût global est estimé à 1 800 €. Le 1^{er} stage de base (880 €) est prévu du 19 au 26/10/2014 à Angers organisé par les FRANCAS. Le 2^{ème} stage de perfectionnement ou spécialisation (910 €) est prévu aux vacances d'hiver 2015.

FORMATION LOGICIEL ENFANCE « DOMINO/DIABOLO »

Le conseil donne son accord pour que le nouveau personnel suive une formation de « prise en main générale » du logiciel et que le personnel déjà initié se perfectionne avec les nouveautés impactant la dématérialisation de la facturation. Une journée est à prévoir d'ici la fin de l'année 2014 ainsi qu'une deuxième journée au cours du 1^{er} trimestre 2015 pour optimiser l'utilisation du logiciel en étant plus autonome dans l'utilisation des états et requêtes ; Le coût TTC de ces formations dispensées par la société ABELIUM est pour 2014, 630 € pour la 1^{ère} journée et pour 2015 de 730 € pour la 2^{ème} journée.

QUESTIONS DIVERSES

CANTINE SCOLAIRE : Gilles TALLUAU invite les conseillers municipaux à déjeuner le vendredi 14/11/2014 : se sont inscrits : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Michel LECHAT, David CHEVALLIER.

Complément d'information pour l'achat de l'ordinateur portable du coordinateur TAP : Gilles TALLUAU a présenté deux devis : Leclerc 800 € TTC et Loire Informatique 899.10 € TTC ; Achat d'un aspirateur pour la maison de santé MSP à Autodistribution 297,09 HT ; Installation d'un compteur d'eau pour alimenter l'arrosage automatique (VEOLIA 763,38 € HT).

Conseil du 22 octobre 2014

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINTCAST, David CHEVALLIER

Excusé : Ralph MILLERAND (pouvoir à Michel LECHAT)

Absent : Jean-Luc JOULIN

Secrétaire de séance : Julie PEARSON

INTERCOMMUNALITÉ

Gilles TALLUAU, et Sylvie BELLANGER élus communautaires ont donné le compte-rendu des différentes réunions de l'Agglo auxquelles ils ont participé. Chacun transmettra les comptes-rendus des commissions aux membres du conseil municipal.

Intervention de M. Guy BERTIN Président de Saumur Agglo :

Monsieur BERTIN a souhaité rencontrer les conseils municipaux pour présenter les projets de la communauté d'Agglomération et sensibiliser les élus à la « véritable révolution » qui obligera à mutualiser les services. Les dotations de l'état qui vont diminuer fortement seront proportionnelles à l'effort de mutualisation des communes.

CIAS : Maison de retraite : L'Agence régionale de santé a retenu le projet de la Maison de retraite d'Allonnes (résidence du Bois Clairay). Elle sera dotée de 30 lits supplémentaires ; ce qui portera sa capacité à 82 lits.

Le coût pour les communes du canton est de 1,3 million d'€ soit 12 700 € par an sur une trentaine d'années pour notre commune. L'ouverture prévue dans trois ans va générer 20 emplois supplémentaires.

USEP : L'USEP organise des rencontres sportives scolaires. Comme l'année dernière, il est demandé 4 € de subvention par élève en 2015.

MARCHE DE PRODUCTEURS : Les membres du comité de pilotage sont : Gilles TALLUAU, Sylvie BELLANGER, Julie PEARSON et David CHEVALLIER.

Agglo : Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public : Eau potable et assainissement, Collecte et traitement des déchets

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2013 concernant les services de l'eau potable, l'assainissement et la collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » ont fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, en sa séance publique du 22/10/2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces rapports annuels de l'exercice 2013 consultables en mairie et téléchargeables sur www.agglosaumur.fr

SAUMUR HABITAT, MAINE et LOIRE HABITAT

Gilles TALLUAU, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du projet de logements sociaux et commerce de boucherie depuis la délibération du 26 septembre 2012. En effet, bien que MAINE ET LOIRE HABITAT continue de suivre ce dossier, désormais c'est avec SAUMUR HABITAT que les accords doivent être conclus.

La réunion du 21 juillet 2014 en présence des représentants de SAUMUR HABITAT avait pour objet d'étudier les possibilités de financement du projet de construction de logements et de restructuration de l'immeuble sis 1 & 1 bis place du Jeu de Paume à Varennes sur Loire.

Monsieur PLAT, Directeur Général de Saumur Habitat

propose de louer directement au boucher le local commercial avec un prix confirmé à 500 € HT par mois. En effet, cette formule solutionne les difficultés pour la commune d'une gestion d'un bail commercial avec TVA.

En ce qui concerne le logement de type 4 au dessus de la boucherie, l'idée d'un type 3 évolutif étant abandonnée, Saumur Habitat confirme un loyer à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ce projet de logements sociaux et commerce de boucherie en partenariat avec SAUMUR HABITAT, porterait désormais sur les termes suivants :

- Quatre logements sociaux loués en direct par SAUMUR HABITAT, n°1 et 2 en logements individuels neufs, et n°4 et 5 à l'étage de l'immeuble. Un commerce de boucherie (n°3) au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 1 & 1bis place du Jeu de Paume
- Ce local d'activité sera loué en direct par SAUMUR HABITAT au prix d'un loyer mensuel de 500 € H.T. maximum.
- Le coût d'amélioration de l'immeuble et de construction des logements sera supporté par SAUMUR HABITAT ;
- Le coût de la chambre froide sera supporté par la Commune de Varennes-sur-Loire
- Le boucher aura à sa charge l'investissement nécessaire à l'exploitation de l'activité
- La parcelle AB n°840 sera revendue par la commune à SAUMUR HABITAT au prix de 20 000 € ;
- L'immeuble situé sur la parcelle AB 839 fera l'objet d'un bail emphytéotique avec SAUMUR HABITAT pour une durée de 55 ans.

RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu du comité de pilotage du 07/10/2014

123 enfants sont inscrits au TAP soit 70 % de l'effectif.

Après un mois de fonctionnement, le bilan de démarrage est plutôt positif. Des ajustements sont toutefois nécessaires pour améliorer l'organisation des activités et assurer l'encadrement dans de bonnes conditions. Les enfants attendent des activités plus concrètes et sportives.

Deux agents vont suivre une formation BAFA qui se déroulera en trois temps (un stage de base de 8 jours en octobre, suivront un stage pratique de 14 jours et un stage de perfectionnement de 6 jours).

SUBVENTION FRANCAS

Financement du poste du coordinateur des TAP de 2014 à 2017 :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Association Les FRANCAS de Maine-et-Loire d'une part et les communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier d'autre part, il est prévu que les trois collectivités contribueront financièrement sur la durée de la convention de la manière suivante :

- En 2014 : 18 760 € pour les 3 communes
- En 2015 : 45 023 € pour les 3 communes
- En 2016 : 45 023 € pour les 3 communes

▪ En 2017 : 26 263 € pour les 3 communes
Il y a lieu de fixer les modalités de paiement de ces contributions versées sous forme de subventions.

Il est proposé que ces sommes annuelles soient payées à l'Association à raison d'un tiers par commune répartis d'avance chaque mois ou d'avance au trimestre soit :

- En 2014 : 6 253.33 € pour chacune des 3 communes
- En 2015 : 15 007.67 € pour chacune des 3 communes
- En 2016 : 15 007.67 € pour chacune des 3 communes
- En 2017 : 8 754.33 € pour chacune des 3 communes

Ces sommes seraient prélevées sur l'article 6574 en dépenses de la section de fonctionnement du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le montage contributoire ci-avant présenté,
- AUTORISE le versement de ces différents montants selon les inscriptions budgétaires annuelles.

LIAISON LOIRE-CHAVIGNY

CAUE : présentation de l'étude « entrée sud du bourg »

La présentation des premiers éléments rédigés par le CAUE a été faite. Le débat est ouvert et les premières questions se posent : possibilité d'enterrer les containers, emplacement de la borne de recharge pour véhicules électriques, le coût engendré par l'installation d'une aire de camping car...

Vu la délibération du 18 juin 2014 concernant l'étude confiée au CAUE pour le projet d'aménagement de l'entrée sud de la commune pour un montant de 4 500 €.

50 % du coût de cette étude est prévue en 2014 et le solde sera inscrit au Budget 2015.

VIABILISATION du TERRAIN de STOCKAGE GAZ rue de Gaure

Michel LAMAND a obtenu de la société Total-Gaz une participation de 10 000 € sur le coût des travaux de viabilisation du terrain d'installation de la citerne de la rue de Gaure, initialement totalement à la charge de la commune.

Raccordement en eau : Vu la délibération du 19/02/2014 concernant la convention signée avec Total Gaz pour la mise à disposition d'un terrain rue de Gaure pour le stockage de propane, stipulant que les frais de viabilisation sont à la charge de la Commune, le conseil municipal décide de financer les travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la desserte du stockage gaz, qui seront réalisés par VEOLIA pour un montant de **16 428,49 HT**.

Raccordement en électricité : Le conseil municipal, décide de participer financièrement aux travaux de raccordement électrique par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues, par le SIEMML du montant HT de 6 535 €.

PATRIMOINE

Achat de Terrain appartenant aux Cts MARTINEAU :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Cts MARTINEAU, héritiers de Madame GOUGE Simone épouse MARTINEAU qui demeurait au 13 rue de Loire, souhaite vendre une parcelle de terre cadastrée

AB 272 d'une surface de 1376 m² au prix de 1000 €. Vu sa situation proche de l'entrée sud du bourg et dans l'environnement du projet de « liaison Loire-Chavigny » il est souhaitable que la Commune acquière ce terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir le terrain cadastré AB272 situé le Bas Bourg à Varennes-sur-Loire, d'une superficie totale de 1376 m², appartenant aux cts MARTINEAU moyennant le prix total de 1000 €.

Achat de Terrain de M. Mme BLANCHARD pour le stockage gaz (La Motte) : Vu la délibération du 19/02/2014 concernant l'achat d'un terrain pour l'installation d'un stockage gaz, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un terrain cadastré 154 situé à la Motte à Varennes-sur-Loire, d'une superficie totale de 109 m², appartenant à Monsieur et Madame BLANCHARD demeurant 19 rue de la Motte à Varennes-sur-Loire, moyennant le prix total de 327 €, les frais étant à la charge de la commune de Varennes-sur-Loire.

BUDGET 2014

Décision modificative (DM n°01) : Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux agents municipaux qui ont été missionnés par l'autorité territoriale, sur la base d'indemnités kilométriques, en cas d'utilisation de leur véhicule personnel.

CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Allée de l'Union et rue Harmonie : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement dans la voirie communale de la Rue de l'Harmonie (74 ml), l'Allée de l'Union (78 ml), et le Parking de l'Harmonie (685 m²).

URBANISME

Demande de raccordement électrique à la Boire Gilet :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qui sera adressée au Relais G2A concernant le refus de raccordement électrique en zone PPRI. Il est proposé à l'intéressé de faire une demande de logement social.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture du gîte « Le Bosquet » : les propriétaires du gîte déclarent fermer à compter du 20/10/2014.

Conseil du 19 novembre 2014

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoints, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, David CHEVALLIER

Excusés : Sophie GEGU (pouvoir à Sylvie BELLANGER), Martine NAYS (pouvoir à Michel LECHAT), Ralph MILLERAND, Brigitte SAINT-CAST

Secrétaire de séance : Eric JAMET

SAUMUR AGGLO

Lecture publique : Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Saumur Agglo concernant la

carte unique, tarif unique et règlement intérieur du réseau des bibliothèques.

En effet, le projet de carte unique et tarif unique sur le territoire, lié à la mise en place d'une navette de distribution d'ouvrages a été présenté et validé par le Conseil Communaire du Jeudi 25 septembre dernier.

La carte délivrée lors de l'inscription donnera accès à toutes les bibliothèques et à toutes les collections, pour un même tarif, quel que soit son lieu d'inscription.

Les tarifs proposés :

- GRATUIT, pour les jeunes de moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA et adultes handicapés résidant dans la CASLD,
- 10 € pour les adultes de 26 ans et plus résidant dans la CASLD, (ou 25 € hors de la CASLD).

Le tarif adulte de 10 euros à l'année, pour tous supports, dans toutes les bibliothèques offre un service augmenté par rapport à la situation actuelle, où l'utilisateur devait s'acquitter de 7,50 € en sus de son inscription à une des bibliothèques associées, s'il voulait bénéficier des services des médiathèques communautaires. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015.

Restauration façades et vieux murs : L'action « Restauration façades et vieux murs » a pour objet de revitaliser un quartier ou un centre bourg par la réhabilitation des façades des immeubles et des murs anciens qui le composent ;

Ainsi, le département de Maine et Loire apporte une contribution financière à même hauteur que celle de la commune adhérente au dispositif, plafonnée à 1 000 € par projet, le solde devant être apporté par les communes souhaitant participer à cette action.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité : De ne pas adhérer au dispositif « Restauration façades et vieux murs ».

TRÉSOR PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au trésorier principal de Saumur municipale, une autorisation générale et permanente d'émission de « mise en demeure de payer » et phases comminatoires ; d'accorder au trésorier principal de Saumur municipale une autorisation générale et permanente pour procéder à des poursuites par voie de saisie vente, saisie attribution, états de poursuites extérieures, et oppositions à tiers détenteurs pour les créances inférieures à 3 500 €.

LOTISSEMENT Le PEU

Le code de l'urbanisme a beaucoup évolué ces dernières années et le secteur du Peu bien que hors d'eau, ne pourrait plus être inscrit en zone urbanisable.

Par ailleurs la réalisation technique de l'opération et sa rentabilité financière ne sont pas certaines.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur l'intérêt d'un

aménagement sur les zones à urbaniser du Peu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'abandon du projet de lotissement du PEU.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Référent communal : Le Conseil Municipal, désigne Michel LAMAND, référent intercommunal du Plan communal de sauvegarde pour la commune de Varennes-sur-Loire.

Michel LAMAND, Adjoint informe que le système d'alerte des populations va être prochainement mis en place. En cas d'alerte la sirène émettra un signal sonore répété trois fois. Les essais auront lieu tous les 1^{er} mercredi du mois avec un seul signal sonore.

Indemnités de fonction (Maire et Adjoint) à compter du 01/01/2015 :

Monsieur le Maire propose de diminuer ses indemnités de maire afin de ne pas augmenter les charges patronales. En effet, en application de l'article 18 de la loi de finances 2012-1404 du 17 décembre 2012 a prévu l'assujettissement des indemnités de fonction perçues par les élus des collectivités territoriales, à la totalité des cotisations de sécurité sociale dès lors que leur montant total est supérieur à une fraction du plafond annuel de la sécurité sociale fixée par décret.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint ont été fixées par délibération du 16/04/2014 (conformément à l'art. L.2130-20 et suivants du CGCT).

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1932 habitants (population totale INSEE au 01/01/2014) :

DECIDE de modifier à compter 01/01/2015, l'indemnité du Maire, M. Gilles TALLUAU,

calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune soit :

Indemnité maximale 3801,47 € x 41,10 % soit 1 562,40 € brut / mois.

CONFIRME les indemnités des adjoints fixées par délibération du 16/04/2014 soit :

1^{er} Adjoint : M^{me} Sylvie BELLANGER :

maxi 3801,47 € x 16 % soit 608,24 € brut / mois

2^{ème} Adjoint : M. Michel LAMAND

maxi 3801,47 € x 16 % soit 608,24 € brut / mois

3^{ème} Adjoint : M. Alain LECHAT

maxi 3801,47 € x 16 % soit 608,24 € brut / mois

4^{ème} Adjoint : M^{me} Christine JOUSSELIN

maxi 3801,47 € x 16 % soit 608,24 € brut / mois

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

RÉFÉRENT SCOT

Le comité syndical, par délibération du 30/09/2014 a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois. Monsieur Eric TOURON, Président du Syndicat Mixte du Grand Saumurois, demande que chaque commune nomme un référent qui suivra les travaux d'élaboration de ce nouveau SCOT du Grand Saumurois. Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Michel LAMAND, référent communal au sein du SCOT pour la commune de Varennes-sur-Loire.

TOTALGAZ - convention de mise a disposition de terrain ZO 154 La Motte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec TOTAL GAZ, la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain cadastrée ZO 154, pour le stockage de propane au lieudit La Motte.

VÉGÉTALISATION autour de la citerne gaz rue de Gaure

Michel LECHAT souligne le côté inesthétique de la citerne de gaz rue de Gaure. Michel LAMAND précise qu'un projet de végétalisation financé par TOTALGAZ devrait permettre de masquer cette installation.

Il propose également de solliciter le CAUE pour profiter de leurs compétences et valoriser le projet.

SMIPE

Michel LECHAT a présenté les grands lignes d'intervention et compétences de ce syndicat intercommunal concernant entre autre le ramassage des ordures ménagères. 22 communes sont concernées avec 80 PAV (point apport volontaire). Un jeune pourrait faire prochainement de l'information pendant les TAP. En 2015, nouvelles règles et nouveaux tarifs vont être mis en place pour les gravats, encombrant et produits toxiques.

SMLA

Actuellement le SMLA travaille sur un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. L'étude concerne deux types de travaux : le curage pour permettre un meilleur écoulement (notamment pour l'irrigation) et du retalutage afin de stabiliser les berges. Deux canaux ont été sélectionnés sous la demande des élus mais aussi pour des raisons techniques, en l'occurrence, une forte dégradation des berges. Afin d'informer les propriétaires riverains et les exploitants, une réunion est prévue pour le canal de l'Écheneau, jeudi 27 novembre 2014 à 18h au centre culturel.

MAISON DE SANTÉ

Concernant les malfaçons du lot 8 (plâtrerie) Monsieur Yves MABILEAU a exprimé son désaccord quand à la solution adoptée pour la réfection du plafond de la Maison de Santé. Cabinet de l'infirmière : M^{me} CHAMPERNAU, est autorisée à s'installer à compter du 1^{er} décembre 2014, dans un cabinet destiné initialement à un médecin tant que ce cabinet sera libre.

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le marché de Varennes aura lieu un vendredi en juin 2015 sur la place du Jeu de Paume. Plusieurs idées sont lancées pour que cette manifestation soit conviviale : restauration, randonnée pédestre, découverte du patrimoine, présentation « vintage » des commerces d'autrefois...

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Lors d'une précédente réunion de conseil Monsieur David CHEVALLIER avait demandé de faire partie de la commission Budget. Monsieur le Maire précise que les commissions une fois installées ne pouvaient être modifiées. Le courriel de la préfecture précisant cette règle a été lu aux membres du conseil. Toutefois, Monsieur le Maire a proposé d'inviter M. David CHEVALLIER qui a accepté, de participer aux prochaines commissions de Budget.

ASSURANCES STATUTAIRES

Le Maire rappelle que par délibération du 19/02/2014, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire. Le Centre de Gestion de Maine et Loire a retenu l'offre présenté par la compagnie CNP pour les trois ans à venir. Les taux de cotisations proposés étant supérieurs à ceux contractés avec GROUPAMA, il est décidé de ne pas y donner suite. Taux Agents CNRACL (titulaire) Agents IRCANTEC : CNP 4,95 % 1,30 % ; GROUPAMA 4,18 % 1,23 %.

ÉCOLE

Achat tables et chaises : Pour compléter les besoins en mobilier scolaire, 10 tables et 2 chaises réglables sont commandées pour 855,77 € HT.

Conseil d'école : 168 élèves à la rentrée 2014 et 174 sont attendus à la rentrée 2015.

Distribution du colis des anciens : M. le Maire propose que les jeunes de VIVADO participe à la distribution.

FRELONS ASIATIQUES

Une étude va être faite pour étudier les coûts avec prise en charge éventuelle de la commune.

PANNEAU ÉLECTRONIQUE

M. David CHEVALLIER rappelle les règles concernant l'installation du panneau d'information à proximité de l'église qui est un monument classé. Le maire informe que l'installation sur le mur de l'agence postale permet une installation peu coûteuse pour un démarrage facile. Cet emplacement permet à la population d'être informée sur la vie municipale et c'est un moyen moderne de communication. Il est aussi à la disposition de toutes les associations varennaises pour transmettre de manière simple et économique leurs activités.

EXPOSITION

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont prêté des documents et objets marquant le centenaire de

la guerre 14-18, et notamment Eric JAMET qui a orchestré cette exposition pour la cérémonie du 11 novembre.

Conseil du 17 décembre 2014

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-Luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusés : Valérie COULBARY (pouvoir à Gilles TALLUAU), Martine NAYS (pouvoir à Michel LECHAT),

Secrétaire de séance : David CHEVALLIER

INTERCOMMUNALITÉ

Communes nouvelles à Baugé-En-Anjou : Les élus se sont rendus le 21 novembre à Baugé-en-Anjou pour assister aux premières assises nationales concernant les communes nouvelles.

L'Etat veut inciter les communes rurales à se regrouper sur la base du volontariat en garantissant une stabilité de la dotation globale de fonctionnement pendant trois ans pour les communes nouvelles créées au plus tard le 1er janvier 2016, et, en assouplissant le délai de lissage des taux de fiscalité des communes. Mais beaucoup de questions se posent car si Baugé-en-Anjou a pu facilement regrouper plusieurs petites communes, il n'est peut-être pas aussi aisé de le faire avec des communes plus importantes, plus éloignées, de taille et de strate similaire.

Gilles TALLUAU, Maire fait remarquer qu'on ne dispose pas assez d'éléments pour se prononcer. M^{me} Brigitte SAINT-CAST s'inquiète en outre de la mise en place d'une véritable politique de transport en commun notamment pour les jeunes et les personnes âgées. Sylvie Bellanger, 1^{ère} adjointe rappelle que « nous allons naturellement vers une mutualisation des moyens » avec les communes du canton avec par exemples Vivado et l'organisation TAP.

SIVM

Téléassistance : La signature d'une convention de référencement simple avec la SA FILIEN ECOUTE ADMR et la Fédération des ADMR 49 permet aux administrés de bénéficier d'avantages financiers et d'une maintenance.

Mutualisation : Elus et responsables techniques de chaque commune se réuniront pour étudier des points qu'ils seraient peut-être intéressants de mutualiser ; ce pourrait être du matériel, des agents, des compétences, des habilitations, des contrats de maintenance etc...

Le compte-rendu de la réunion du 12/12/2014 sera transmis dès réception.

SMIPE

Michel LECHAT rend compte des points suivants : Le syndicat a décidé la reprise gratuite des pneus des voitures et des deux roues. Les tarifs aux professionnels vont faire l'objet

d'une nouvelle étude concernant les gravats. Une collecte de papier, pendant une quinzaine de jour, va être organisée au profit de l'école dans le cadre d'un projet pédagogique. Les élus sont invités à visiter l'usine de retraitement des déchets de Lasse. Le compte-rendu du syndicat du 10/12/2014 sera transmis dès réception.

Monsieur le Maire rappelle que le SMIPE organise des visites pédagogiques gratuites de l'usine de Lasse ; les coûts de transports étant à la charge du SMIPE. Cette possibilité a été proposée à la directrice de l'école.

SMLA / SMBAA

Jean-Luc JOULIN informe que le projet de regroupement des syndicats est retardé car les communes du Maine et Loire ont voté pour le projet mais que celles d'Indre et Loire ont voté contre. La compétence « hydraulique » pourrait revenir au EPCI. Ce dossier très complexe reste à suivre.

SCOT

Un diagnostic est en cours d'étude par le SMGS. Il sera adressé aux communes du Grand Saumurois, qui devront se prononcer en terme économique et aménagement urbain. Un forum à ce sujet aura lieu le 05/02/2015 à DISTRE.

CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SAUMUROIS

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a approuvé la fusion des Syndicats Mixtes du Schéma Directeur du Grand Saumurois et du Syndicat Mixte du Pays Saumurois, à l'échéance du 1^{er} Janvier 2014. Cette fusion simple ayant entraîné la disparition du Syndicat du Pays Saumurois, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a décidé de modifier ses compétences en ajoutant celles exercées précédemment par ce syndicat dissout. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 novembre 2013 a fixé les nouvelles charges transférées à compter de l'année 2014. Elles sont basées sur les cotisations versées en 2013 par les communes au Syndicat du Pays Saumurois.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le montant des attributions de compensations définitives 2014 et provisoires 2015 qui s'élève pour Varennes sur Loire à 7 329,21 €.

LOTISSEMENT LA MALAISERIE

Le conseil municipal, vu la promesse d'acquisition de terrain signée par M^{me} MILLERAND Martine domiciliée à Varennes-sur-Loire, 8 rue du Pâtis Vert, sous réserve que la commune rallonge d'environ trois mètres le trottoir bateau actuellement incompatible avec les possibilités de construction, autorise la vente au profit de M^{me} MILLERAND Martine de la parcelle de terrain sise lotissement de «La Malaiserie» à Varennes-sur-Loire cadastrée section AB 757 d'une superficie de 592 m² moyennant le prix de 24 250 € TVA sur marge incluse.

VOIRIE

CONVENTION DE MUTUALISATION avec la commune de Brain-sur-Allonnes PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat dans le cadre de l'ATESAT n'assure plus la préparation des programmes d'entretien de voirie et des documents nécessaires aux MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

La commune de Brain-sur-Allonnes, sous réserve de l'accord de son conseil municipal, nous propose par convention d'apporter cette aide technique d'entretien de la voirie communale de Varennes/Loire, la préparation de MAPA (analyse des besoins et des offres, cahier des charges...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'ingénierie avec la commune de Brain/Allonnes en vue d'établir un programme d'entretien de la voirie communale de Varennes sur Loire. Les élus de la commission voirie vont définir les besoins et les priorités.

VIVADO

(CONVENTION FINANCIERE INTERCOMMUNALE

VIVADO-reversement CEJ/CAF)

Monsieur le Maire rappelle l'action VIVADO, accueil de loisirs pour les jeunes de 12-18 ans portée par les trois communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier est gérée depuis son ouverture en juillet 2013 par l'Association Familles Rurales.- VIVADO.

Cette action est inscrite sur le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), conclu avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Maine-et-Loire, de la commune d'Allonnes qui perçoit les prestations de services (PS) de la CAF des trois communes. Afin de permettre aux communes de Varennes-sur-Loire et de Villebernier de percevoir de la commune d'Allonnes la quote-part qui leur est due, au titre des PS du CEJ, les trois Communes arrêtent les modalités de ces versements selon le principe suivant : La répartition des PS du CEJ sera effectuée sur la base de la même proportion de la répartition entre les trois collectivités de la subvention annuelle de soutien financier à l'Association Familles Rurales – VIVADO soit : 47 % Allonnes, 30 % Varennes-sur-Loire, 23 % Villebernier. La Commune Allonnes s'engage, selon ce principe, à verser :

- 23 % à la Commune de Villebernier
- 30 % à la Commune de Varennes-sur-Loire

La présente convention est établie pour la durée de l'engagement des trois communes à financer l'Association Familles Rurales – VIVADO pour l'action Accueil de loisirs de jeunes 12-18 ans. Pour information ces montants à percevoir concernant la commune de Varennes sont de :

- Pour 2013 : 5 689.40 € (basé sur l'activité réelle)
- Pour 2014 : 4 169.70 € (acompte basé sur 50 % du prévisionnel 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention financière avec les communes d'Allonnes et Villebernier.

COMMISSIONS

« **Loisirs Tourisme et Vie Associative** » : La commission s'est réunie le 03/12/2014 au Centre culturel et a élu Sylvie BELLANGER vice-présidente. Ensuite la commission a accueilli les associations pour échanger et rappeler les aides financières et techniques dont elles peuvent bénéficier. CR d'Eric JAMET : 16 associations étaient présentes.

M. GROLLEAU demande deux locations gratuites par an.

Monsieur le Maire a rappelé les modalités de prêts de la salle des loisirs aux associations (délibération du 15/10/2008) : « ... une location gratuite par an... »

Le conseil municipal, s'est prononcé contre une location gratuite supplémentaire.

BUDGET

Une réunion est prévue le 28/01/2015 à 18 h 30 en mairie. Monsieur le Maire rappelle aux membres des commissions que tous les projets d'investissement devront être estimés pour cette date afin de préparer le débat budgétaire prévu en février. Monsieur le Maire rappelle et confirme à Monsieur David CHEVALLIER l'invitation faite pour participer à cette commission budget.

DREAL (CONFLUENCE VIENNE-LOIRE)

Gilles TALLUAU, Maire a rencontré le 17/11/2014, Monsieur COUZIN, chef de division à DREAL, qui lui a présenté le projet de périmètre du site classé de la Confluence Vienne-Loire en lien avec le périmètre UNESCO (côté Maine et Loire) et la zone Natura 2000.

Les informations relatives à cette zone « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » peuvent être consultées sur le site de la DREAL. Pour Varennes, il s'agit du secteur du Port. Le moment venu, si délibération à prendre, Monsieur COUZIN viendra expliquer ce projet.

ADHÉSION À L'ESPACE DE VIE SOCIALE CANTONAL - RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS

M. le Maire indique qu'il existe actuellement entre les communes de Brain-sur-Allonnes, La Breille Les Pins, Neuillé et Vivy un service d'animation locale intitulé « Espace de Vie Sociale » qui est porté par l'association AFR de Brain-sur – Allonnes.

L'objet de ce service est de répondre aux besoins des familles et des territoires pour et sur lesquels il s'exerce. C'est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est également un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Cela se traduit sur le terrain par la présence d'un ou plusieurs animateurs en charge de ces missions de proximité. Une des missions confiée à cet Espace de Vie Sociale concerne notamment la coordination des temps d'activités périscolaires (TAP).

Cette action trouve son financement, outre les participations communales, dans un soutien important de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire au titre de l'animation locale et du Contrat Enfance Jeunesse.

L'engagement pris par ces quatre communes arrivera à son terme le 31 décembre 2014.

Dans le cadre de la reconduction de cette action, les quatre communes ont envisagé de l'étendre à l'ensemble du canton d'Allonnes pour une meilleure cohésion ainsi qu'une rationalisation et mutualisation des moyens au niveau de ce territoire.

Pour cette configuration à sept communes, l'action serait portée par une nouvelle association intercommunale à créer, non fédérée, pour un budget annuel de démarrage estimé à 50 100.00 € dont 14 670 € de contributions des communes, sur la base d'un personnel constitué d'un animateur professionnel à temps complet et d'un stagiaire.

Un a priori favorable est émis par les Maires des communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier pour une adhésion à cette action. Seulement, elles sont toutes trois solidairement engagées, pour la coordination des Temps d'Activités Périscolaires, par une convention intercommunale conclue avec les FRANCAS et aucune des trois ne semble disposée à payer deux fois ce même service. Seule une rupture unilatérale de la convention permettrait au terme d'un préavis de 6 mois de résoudre cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à mettre fin, en accord avec les communes d'Allonnes et Villebernier, à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Association Les FRANCAS du Maine-et-Loire, et donne son accord pour que la commune adhère à l'action « Espace de Vie Sociale » avec les six autres communes du canton d'Allonnes (Brain-sur-Allonnes, La Breille Les Pins, Neuillé, Allonnes, Villebernier, Vivy) au terme de la date de résiliation de la convention d'objectifs conclue avec les FRANCAS.

SUBVENTION 2014

Areghat (Maisons Fleuries) : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2014 d'un montant de 50 € à l'association AREGHAT qui organise chaque année le concours cantonal des maisons fleuries.

EXPOSITION

« Méthode pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires » : Pour aider à changer les mentalités sur l'utilisation des produits dangereux pour la planète, une exposition prêtée par le CPIE (Centre Permanent d'Information à l'Environnement) sera visible lors de la cérémonie des voeux.

EMPLOI D'AVENIR

Avenant au contrat pour modification de fin de contrat et prime : Considérant qu'il y a lieu de modifier la durée du

contrat de travail de Monsieur DUBOIS pour bénéficier pendant trois ans des aides de l'Etat. Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour le versement d'une indemnité annuelle dans le cadre du contrat unique d'insertion – emploi d'avenir ; le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat emploi d'avenir de M. Karl DUBOIS modifiant la fin du contrat au 31/07/2017.

LOCATION DE TERRAIN (EARL CHAPU BEAUFILS)

Monsieur le Maire présente une demande de l'EARL CHAPU BEAUFILS pour louer des terrains agricoles propriétés de la commune sur le site du Peu. Il est proposé d'établir une convention d'occupation précaire entre la commune de Varennes sur Loire et l'EARL CHAPU, BEAUFILS représentée par Messieurs Bruno CHAPU et François BEAUFILS pour la location des parcelles cadastrées ZK 36, 37, 39, 40, 41, 42 et 68 pour une contenance totale de 32 230m² :

- pour la période du 01/01/2015 au 31/10/2015 pour les parcelles ZK 36, 39, 40, 41, 42 et une partie de la ZK 37 non louée à ce jour, d'une contenance totale de 20 960 m² au prix de 95,60 € l'hectare pour l'année 2015.

- pour la période du 01/11/2015 au 31/12/2015 pour les parcelles ZK 36, 37, 39, 40, 41, 42 et 68 d'une contenance totale de 32 230 m² au prix de 95,60 € l'hectare pour l'année 2015.

Le montant des redevances sera actualisé chaque 1er janvier en fonction de la variation de la valeur du point servant à la détermination de la valeur locative des terres, fixé annuellement au 1^{er} novembre par l'autorité administrative, après avis de la commission paritaire départementale des baux ruraux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec l'EARL CHAPU BEAUFILS.

QUESTIONS DIVERSES

Arbre de Noël des écoles : vendredi 19/12/2014 à 17h30 à la salle des loisirs.

Réponse du préfet pour le transfert de la licence IV : le transfert de la licence IV du café du Commerce sur la commune d'Allonnes a été accepté par le Préfet du Maine-et-Loire.

Noël des commerçants : le samedi de 9h à 13h.

Un château gonflable sera installé sur la place du Jeu de Paume le samedi pour le marché de Noël organisé par les commerçants. Julie PEARSON informe que les bénéfices de l'association des commerçants permettent d'offrir 3 vélos à l'école.

Ateliers municipaux : Sous la responsabilité d'Alain LECHAT adjoint, un agent technique travaillera par roulement le vendredi après midi. L'organisation du bâtiment a besoin d'être réaménagé.

Vitesse excessive : Michel LECHAT rappelle le problème récurrent de la vitesse rue de la Morelle. Gilles TALLUAU va solliciter la DDT pour effectuer un nouveau comptage et voir

ce qui peut-être envisagé (prolongation de la limitation à 70km/h ?). David CHEVALLIER fait remarquer que la vitesse est également excessive au Pâtis-Vert.

Sentier bords de Loire : Suite au décès de M. DESBOIS propriétaire, le projet d'acquisition d'une bande de terre en pied de levée au lieu dit la Brèche se trouve à nouveau retardé.

Comité de pilotage des TAP : Christine JOUSSELIN adjointe informe que malgré quelques ajustements qui restent à solutionner, les activités TAP se déroulent de façon satisfaisante.

Gaz à La MOTTE : La mise en gaz est prévue fin janvier .

SAIP : la sirène sera installée le 5 et 6 janvier et les essais le 28/01/2015. Des flyers d'information seront distribués.

Boucherie : Les appels d'offres de Maine et Loire Habitat sont en cours. Monsieur et Mme MOREL, futurs bouchers, seront présents à la cérémonie des vœux.

Conseil du 21 janvier 2015

Présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint, François BERNARD, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusés : Julie PEARSON pouvoir à Sylvie BELLANGER, Murielle CHAPU (pouvoir à Eric JAMET), Yves MABILEAU (pouvoir à Gilles TALLUAU)

Secrétaire de séance : Jean-Luc JOULIN

ACTUALITÉS DRAMATIQUES NATIONALES

Après le discours circonstancié de Monsieur le Maire, concernant les événements dramatiques nationaux, une minute de silence a été observée en mémoire des victimes des attentats des 7-9 janvier dernier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet reçu le 19/01/2015 ainsi que de la réponse de ce dernier à Monsieur David CHEVALLIER qui a déposé un recours concernant la procédure suivie lors de la constitution des commissions communales :

En conséquence, le conseil municipal décide de se réunir le 28/01/2015 à 18 h 30 pour procéder à une nouvelle élection des commissions municipales.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

- **Approuve** le principe d'adhésion de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte ouvert.

SMBAA (EX SMLA)

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (S.M.B.A.A.) issu de la fusion du Syndicat Mixte Loire Authion (S.M.L.A), du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon (S.M.A.C), du Syndicat Intercommunal du Bassin du Lathan (S.I.B.L), du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Haut Lathan (S.I.H.L) et du Syndicat Intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses affluents (S.I.E.L.A), a été créé au 1^{er} janvier 2015.

La fusion des syndicats existants entraîne une nouvelle désignation de délégués. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNÉ à l'unanimité :

- Jean-Luc JOULIN Titulaire

- François BERNARD suppléant

ADMR

Varenes et Villebernier rejoignent l'ADMR du Canton d'Allonnes. Depuis le 1^{er} janvier 2015 les communes de Varenes-sur-Loire et de Villebernier ne font plus partie du territoire de l'ADMR des Deux Rives. Désormais les usagers de ces deux communes sont suivis par l'ADMR du Canton d'ALLONNES.

LOTISSEMENT LA MALAISERIE

Le Conseil Municipal, vu la promesse d'acquisition de terrain signée par M. et M^{me} BORNES Gérard domiciliés à Varenes-sur-Loire, 3 Place du Jeu de Paume, autorise la vente au profit de M. et M^{me} BORNES de la parcelle de terrain sise lotissement de « La Malaiserie » à Varenes-sur-Loire cadastrée section AB 746 d'une superficie de 706 m² moyennant le prix de 34 241 € TVA sur marge incluse.

LOTISSEMENT LE PEU

Droit de préemption : AUTORISE Monsieur le Maire à ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles ZK67 et 111 sis Le Peu à Varenes sur Loire.

Clôture du budget du Peu : Vu la délibération du 19/11/2014 relative à l'abandon du projet du lotissement « Le Peu » ; le conseil municipal décide de clôturer l'opération lotissement « Le Peu » ; et, par conséquent, au comptable public de clôturer le budget annexe lotissement ; d'intégrer dans la comptabilité du budget principal, les valeurs du bilan du budget lotissement.

MSP

Bail du docteur PANTAIS Jean-Michel : Vu la délibération du 23 septembre 2014 fixant le montant des loyers de base des cabinets de la MSP à 330 € mensuel, et autorisant Monsieur le Maire à signer les baux de location ; Gilles TALLUAU Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la demande du Dr PANTAIS qui confirme son installation au 1^{er} avril 2015 dans un cabinet de la MSP mais sollicite un début de location facturée à compter du 1^{er} juillet 2015. En effet, le fait de

s'installer dans la MSP malgré un départ à la retraite à plus moins brève échéance augmente les chances de trouver un remplaçant mais cette opération engendre des frais d'arrêt et de reprise d'activité.

Les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface comme pour les autres cabinets.

Vu l'intérêt pour la commune de renforcer et prolonger l'offre de soins au sein de la maison de santé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention (M^{me} Brigitte SAINTCAST), AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location qui sera rédigé par M^e ZENNER, notaire à Allonnes, à compter du 1^{er} avril 2015 avec un paiement du loyer et des charges à compter du 1^{er} juillet 2015.

CHEMINS ET FOSSÉS

Jean-Luc JOULIN a présenté les travaux de curage nécessaires des fossés partant de « la Suze » au « vieil Authion ».

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le 12/04/2015 à Vivy, le 08/05/2015 à Allonnes, le 12/06/2015 à Varennes, le 10/07/2015 à Villebernier.

Accord est donné pour organiser un apéritif gratuit vers 19h servi par les conseillers. Music'à Varennes sera sollicitée avec une participation financière à fixer. Prévoir la possibilité de se restaurer et associer les commerçants (prévoir des tables et bancs) ; un arrêté sera pris pour fermer le bourg de 17 à 22 h. Des flyers pourront être distribués à la tableée varennaise.

STADE MAIN COURANTE

Demande de subvention à la FFF : Une subvention pourrait être attribuée par la Fédération Française de Football de Paris par l'intermédiaire du District de Maine-et-Loire et de la Ligue de l'Atlantique pour l'achat d'une main courante sur le second terrain de football de Chavigny à Varennes sur Loire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et le Maire de Varennes-sur-Loire : demande à la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire du District de Maine-et-Loire

et de la Ligue de l'Atlantique, d'examiner le dossier de demande de subvention « APPEL A PROJETS HORIZON BLEU 2016 INFRASTRUCTURES » concernant l'achat d'une main courante sur le second terrain de football de Chavigny à Varennes-sur-Loire, utilisé par le club ENTENTE SPORTIVE VARENNES-VILLEBERNIER.

Il sollicite la subvention maximale de 50 % du montant du devis qui s'élève à 5 142,00 €.

AFR (animation locale)

VU la délibération du 17/12/2014 autorisant l'adhésion à l'action « Espace de Vie Sociale » avec les six autres communes du canton d'Allonnes (Brain-sur-Allonnes, la Breille les Pins, Neuillé, Allonnes, Villebernier, Vivy) ; Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de nommer deux titulaires et deux suppléants au sein de cette nouvelle association intercommunale dont le but a été précisé dans la délibération du 17/12/2014. Il précise également que la durée de cette adhésion est prévue pour 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de nommer :

- Valérie COULBARY, Titulaire
- Murielle CHAPU, Titulaire
- Christine JOUSSELIN, Suppléante
- Julie PEARSON, Suppléante

SUBVENTION 2015 : VIVADO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la subvention annuelle 2015 pour l'Association Familiales Rurales VIVADO dans les plus bref délais.

En effet, l'association qui n'a pas de trésorerie et ne peut régler les salaires et charges sans les subventions des communes d'Allonnes, Villebernier et Varennes.

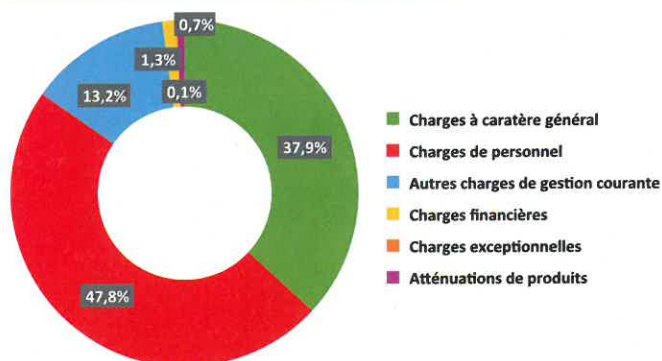
Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 21 165 € à l'Association Familiales Rurales VIVADO au titre de l'année 2015. (une abstention : D. CHEVALLIER).

Budget 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

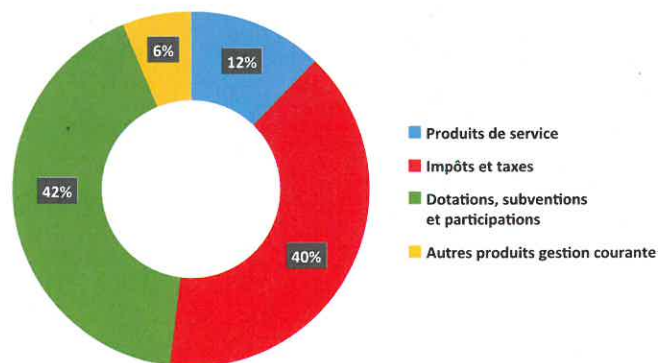
DÉPENSES

Charges à caractère général	429 785
Charges de personnel	557 200
Autres charges de gestion courante	153 700
Charges financières	15 000
Charges exceptionnelles	1 000
Atténuations de produits	8 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 164 685
Réserves	505 804
Dotations aux amortissements	12 334
Virement à la section investissement	276 754
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	794 892
TOTAL DÉPENSES	1 959 577



RECETTES

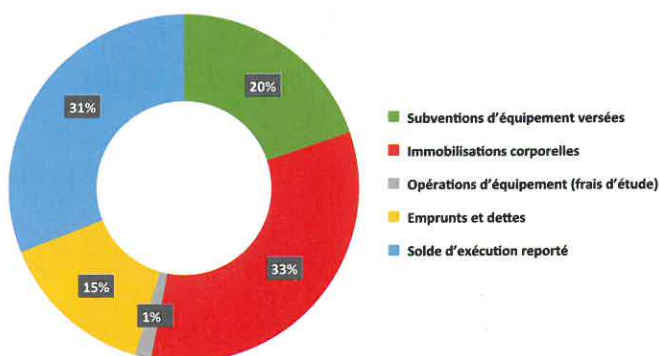
Produits de service	145 580
Impôts et taxes	472 449
Dotations, subventions et participations	497 400
Autres produits gestion courante	74 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 189 429
Excédent reporté	770 148
TOTAL RECETTES	1 959 577



BUDGET D'INVESTISSEMENT

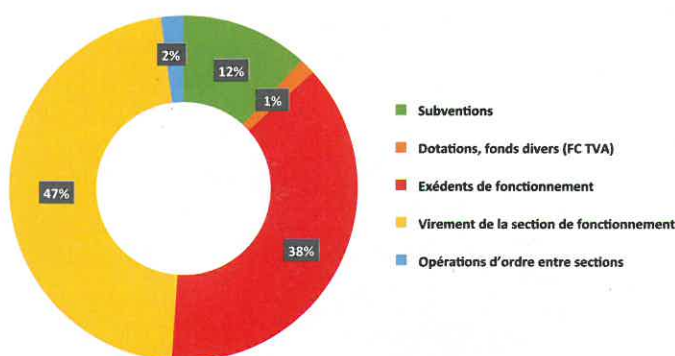
DÉPENSES

Subventions d'équipement versées	117 200
Immobilisations corporelles	196 632
Opérations d'équipement (frais d'études)	8 700
Emprunts et dettes	86 000
Solde d'exécution reporté	182 974
TOTAL DÉPENSES	591 506



RECETTES

Subventions	70 000
Dotations, fonds divers (FC TVA)	9 000
Excédents de fonctionnement	223 418
Virement de la section de fonctionnement	276 754
Opérations d'ordre entre sections	12 334
TOTAL RECETTES	591 506



« Sur la 1^{ère} année de mandat, les recettes ont baissé de - 3,42 %
dûes à la baisse des dotations de l'Etat.
Quant aux dépenses elles baissent de -11% »